

DECRET N° 75-127 du 6 Juin 1975

portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Pour compter du Lundi 2 Juin 1975, le Capitaine BIAOU
Adolphe, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, assure
l'intérim du Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports
pendant l'absence du Lieutenant François KOUYAMI.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 Juin 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 6 - CS 4 -
CNI 2 - IAA-IGF-Gde.Chanc.DCCT-DB 8 -
Ministères 13 - CHR 2 - JORD1.-